

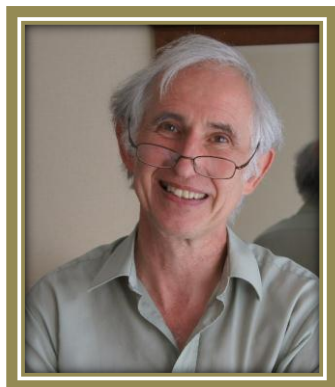


NEWSLETTER SUR LA COOPERATION MONDIALE
Mai 2014

Dans ce numéro :

- **L'importance de prémunir la protection sociale contre la honte**
 - **Le CIAS s'exprime sur la question des femmes âgées et sur le Programme de développement de l'après 2015**
 - **Les élections régionales du CIAS**
 - **Ressources et liens utiles**
- **Article du mois : L'importance de prémunir la protection sociale contre la honte par Robert Walker**

Robert Walker est Professeur en Politiques sociales à l'Université d'Oxford et est membre du Green Templeton College, Royaume-Uni. Il a publié vingt livres, plus de cinquante rapports de recherche et plus de 150 articles et chapitres académiques sur la pauvreté, la sécurité sociale et sur la méthodologie de recherche. Il a récemment conduit un projet international de recherche portant sur les conséquences individuelles et sociétales liées à la honte qu'éprouvent les personnes vivant dans la pauvreté. Une grande partie de cette recherche s'appuie sur les travaux de l'équipe de recherche qui comprend Grace Bantebya-Kyomuhendo, Elaine Chase, Sohail Choudhry, Erika Gubrium, Ivar Lødemel, JO Yongmie (Nicola), Leemamol Mathew, Amon Mwiine, Sony Pellissery et YAN Ming et elle a été cofinancée par le Centre de Recherches sociales et économiques du Royaume-Uni et par le Département du Développement International.



La pauvreté n'est pas simplement le fait d'un manque de revenus mais elle est bien le fait des multiples conséquences de ce manque que les personnes pauvres subissent en même temps. Certaines conséquences, même des années après, contribuent à faire durer la pauvreté et sont ainsi à l'origine, si ce n'est de la pauvreté en elle-même, au moins de son caractère persistant. On soutient que la honte associée à la pauvreté fait partie de ces conséquences et qu'il est essentiel de prendre en considération cet état de fait dans la conception et dans la mise en œuvre des systèmes de protection sociale.

La honte de la pauvreté

Le lauréat du Prix Nobel Amartya Sen a estimé que la honte est l'élément le plus fondamental à l'origine de la pauvreté ; implicitement, elle est un attribut de la pauvreté dans laquelle les individus, les familles et les communautés vivent peu importe où. Alors que la recherche ne peut jamais fournir de preuve réelle de l'affirmation universaliste faite

par Amartya Sen, de nouvelles études sur le point d'être publiées¹²³ apportent des preuves qui soutiennent grandement la théorie suivante : la honte est une composante absolue dans l'expérience vécue de la pauvreté et dans des décors aussi variés, en termes de développement économique et d'héritage culturel, que l'Ouganda et l'Inde, pays ruraux ; la Chine, le Pakistan, la Corée du Sud et le Royaume-Uni industrialisés ; et les petites villes et la Norvège industrialisée. La pauvreté a été définie par la recherche selon des critères et des définitions locales, ce qui signifiait que le degré de dénuement matériel vécu variait nettement. Il allait, par exemple, de la non-possession d'une voiture en Norvège à l'incapacité de s'acheter du sel pour assaisonner et préserver la nourriture en Ouganda, de vivre dans une maison en briques parfois exposée à l'humidité en Grande-Bretagne à vivre dans une « katcha » (cabane) faite de boue et de bâches en plastique sans accès à l'eau ou à des sanitaires au Pakistan.

Les recherches montrent que, malgré des différences notables dans les difficultés matérielles, les aspirations des personnes qui vivent dans la pauvreté sont très similaires. Elles sont les suivantes : être un bon parent, un bon partenaire, un bon proche pour sa famille et un bon citoyen ; joindre les deux bouts ; bien vivre ; et rendre le futur meilleur pour ses enfants. Pourtant, la triste réalité est que souvent, ils ne seront jamais en mesure de concrétiser ces aspirations faute de revenus. Dans l'expérience de la pauvreté, la honte prend la forme d'une composante omniprésente qui résulte de l'échec des personnes à réaliser ne serait-ce que leurs aspirations les plus basiques, de leur incapacité à répondre aux attentes sociales que les autres leur imposent, et du sentiment d'être jugés pour leurs échecs par les autres à cause de leur manque de ressources.

Malgré différents niveaux de difficultés matérielles, la similitude de l'expérience de la honte associée à la pauvreté indique un bien-fondé relatif dans la manière de traiter la pauvreté, dans la mesure où les seuils de pauvreté sont établis en fonction des niveaux de vie locaux. La pauvreté dans laquelle les personnes vivent est ressentie de la même manière, quelles que soient ses manifestations matérielles. Cette similitude offre également la perspective de prendre part à un débat mondial constructif sur la pauvreté ; un débat qui concernerait en même temps les personnes touchées par la pauvreté dans l'hémisphère nord riche et celles dans les pays moins prospères regroupés dans l'hémisphère sud.

Le coût de la honte

Mais pourquoi la honte est-elle importante ? Tout le monde s'est senti humilié à un moment ou à un autre et sait à quel point cela peut être blessant. Les psychologues parlent d'une cicatrice psychique qui refuse de guérir. Imaginez à quoi la honte peut ressembler si on l'éprouve tous les jours et qu'elle est le résultat de facteurs sur lesquels on a peu, voire pas d'influence du tout. Ainsi, la honte se distingue tout à fait de la culpabilité. La culpabilité provient de choses qu'on a faites et on peut y remédier par un changement de comportement. La honte, au contraire, est liée à qui l'on est et à ce que l'on est devenu. De plus, la honte, bien que ressentie intérieurement, est imposée extérieurement par les autres : par les gens que l'on connaît ; les officiels que l'on rencontre ; et par les politiciens que l'on entend et qui contribuent à forger l'opinion publique.

Mais, et c'est sans doute plus important encore, la honte a des conséquences sociales et personnelles qui sont presque toujours négatives. Les individus réagissent à la honte associée à la pauvreté de diverses manières. Ils sauvent les apparences et prétendent que tout est normal, ce qui revient à vivre dans la crainte d'être découvert ou dénoncé ; la honte augmente le risque de dépenser plus que ce que l'on a et de contracter des créances irrécupérables. Les personnes pauvres restreignent de manière générale les contacts sociaux afin d'éviter des situations où elles se retrouvent exposées à la honte mais ce

¹ Chase, E. et Bantebya, G. (2014) *The Shame of Poverty: Global experiences (La pauvreté de la honte: expériences mondiales)*, Oxford: Oxford University Press.

² Gubrium, E., Pellissery, S. et Lødemel, I. (2013) *The Shame of It: Global perspectives on anti-poverty policies (Quelle honte: perspectives mondiales sur les politiques anti-pauvreté)*, Bristol: Policy Press.

³ Walker, R. (2014) *The Shame of Poverty (La honte de la pauvreté)*, Oxford: Oxford University Press. (date de publication: 25 juin 2014)

faisant, elles se délestent de leurs réseaux de soutien. Parfois, la honte provoque des dépressions cliniques, pousse les personnes à l'abus de substances et même au suicide. La honte divise la société : la rhétorique populaire du mérite et du non-mérite renforce l'écart entre riches et pauvres et amène les personnes pauvres à suspecter leurs égaux de malhonnêteté et de dépravation. La honte mine l'estime de soi, érode le capital social et diminue l'efficacité personnelle : on peut donc supposer que la honte perpétue la pauvreté en diminuant les capacités des individus à s'aider eux-mêmes.

La honte que l'on éprouve après être entré dans la « catégorie » pauvre n'est pas uniquement un problème individuel. C'est la société qui l'impose. Les personnes vivant dans la pauvreté sont rejetées parce qu'elles sont considérées comme inutiles et paresseuses. Elles sont simplement exploitées comme main d'œuvre bon marché et systématiquement tenues responsables des échecs de l'Etat et de la faiblesse de l'économie. La honte est souvent renforcée dans le cadre, la structure et la prestation des services sociaux, comme le prouvent les analyses des politiques menées dans chacun des sept pays étudiés⁴. Les étiquettes et les concepts tels que dépendance, pique-assiette, fainéant, loser, victime et même être « pauvre » sont des termes de violence verbale effective. En dépit de leurs bonnes intentions, les régimes qui refusent de donner aux bénéficiaires de la protection sociale un contrôle et le droit de se faire entendre sont susceptibles d'être contreproductifs, déresponsabilisants et démoralisants ; c'est par exemple le cas par l'application de réglementations trop complexes et par le caractère arbitraire de décisions discrétionnaires ou en supposant qu'il y a incompetence, comme le font souvent les régimes de transferts conditionnels en espèces. Des régimes sous-financés, gérés par un personnel sous-formé dans des systèmes administratifs déplorables qui imposent inconsciemment ou délibérément des frais de conformité élevés aux bénéficiaires, sont monnaie courante et renforcent l'image négative de la protection sociale et des personnes qui y ont recours.

Parfois, les décideurs politiques justifient le fait d'imposer la honte sous forme de stigmates, ce que l'opinion populaire soutient. Le fait de se dire « pauvre » et d'en être humilié, le fait de rejeter la faute sur soi et d'en être humilié sont deux démarches qui sont considérées comme efficaces pour accéder aux avantages sociaux et pour changer et réguler les comportements antisociaux et autodestructeurs. Cependant, ces croyances se fondent sur deux suppositions erronées, à savoir, que la pauvreté est le résultat d'échecs personnels et de déficiences comportementales et que le sentiment de honte entraîne des changements positifs au niveau du comportement. En réalité, la pauvreté mondiale est en grande partie un phénomène structurel causé par des facteurs qui dépassent le contrôle de l'individu et qui concernent le fonctionnement de l'économie, le mélange des facteurs de production et le résultat de l'attribution des ressources primaires et secondaires. En outre, les preuves scientifiques sont catégoriques : le fait d'avoir honte n'entraîne généralement pas de modifications constructives dans le comportement, même dans les situations où des modifications seraient possibles.

Une justice efficace et non coûteuse

La honte liée à la pauvreté est négligée, puisque l'attention scientifique et politique globale se porte ailleurs. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont attiré l'attention sur l'importance du traitement global de la pauvreté et sur l'importance d'être capable de mesurer le progrès. Les mesures basées sur le revenu et les dépenses étaient en comparaison simples à mettre en œuvre, alors que la nature multidimensionnelle de la pauvreté et l'importance des dimensions qu'on appelle « subjectives » n'ont été reconnues que récemment. Il est très probable qu'en ayant mis de côté l'aspect de la honte, les succès à l'échelle mondiale dans la réduction des souffrances et des coûts sociaux de la pauvreté ont été surestimés.

⁴ Gubrium, E., Pellissery, S. et Lødemel, I. (2013) *The Shame of It: Global perspectives on anti-poverty policies (Quelle honte: perspectives mondiales sur les politiques anti-pauvreté)*, Bristol: Policy Press.

Si les décideurs politiques et les chercheurs dans le domaine politique minimisent l'importance de la honte, les personnes ayant été en contact direct avec le phénomène de pauvreté soulignent toujours son importance lorsqu'on leur en donne l'opportunité. ATD Quart Monde est une organisation internationale et non-gouvernementale qui s'est engagée à ce que les personnes pauvres se fassent plus facilement entendre. La participation mondiale des personnes directement en contact avec le phénomène de pauvreté a incité l'organisation à reconnaître la pauvreté comme une forme de violence⁵. Une participante, une mère du Pérou, a parlé au nom de plus d'un, lorsqu'elle a dit que « la pire chose quand on vit dans l'extrême pauvreté, c'est le mépris... dont on fait l'objet... chaque jour ; cela nous blesse, nous humilie et nous condamne à vivre dans la peur et dans la honte »⁶.

Il n'est pas difficile de faire en sorte que les politiques en matière de protection sociale se prémunissent contre la honte. Les décideurs politiques n'ont qu'à se demander comment ils voudraient être traités. Il serait plus efficace encore d'impliquer les personnes auxquelles ils aspirent à porter assistance directement dans la conception des politiques et de leur mise en œuvre, en leur demandant ce qu'elles souhaiteraient voir se réaliser et ce qui devrait être évité. En effet, la Recommandation n°202 de l'Organisation Internationale du Travail sur les socles de protection sociale signifie qu'on attend des 185 gouvernements membres- il s'agit d'un produit de lobbying du CIAS parmi d'autres- qu'ils montrent « du respect pour les droits et la dignité des personnes bénéficiant de garanties octroyées par la sécurité sociale »⁷. Par ailleurs, l'accumulation croissante de législation internationale en matière de droits de l'homme ayant trait à l'extrême pauvreté se fait d'autant plus insistante que les gouvernements et la société devraient en général faire preuve de respect envers les personnes pauvres. La résolution 2013 de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'extrême pauvreté⁸ reprend les principes directeurs adoptés par le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU qui affirme que :

« Le respect de la dignité inhérente de ceux vivant dans la pauvreté doit concerner toutes les politiques publiques. Les agents fonctionnaires et les individus privés doivent respecter la dignité de tous, éviter la stigmatisation et les préjugés, et reconnaître et soutenir les efforts faits par ceux qui vivent dans la pauvreté et qui essaient d'améliorer leurs conditions... »⁹

Le casse-tête que l'on se pose habituellement en politique et qui consiste à payer cher pour faire ce qui est juste n'est, pour une fois, pas de mise. En effet, si comme les recherches le laissent entendre, les mesures politiques qui encouragent la dignité sont plus efficaces que celles qui ne le font pas, alors se prémunir contre la honte revient moins cher, est plus gratifiant et juste. Cela devient une évidence seulement lorsque les conséquences négatives, personnelles et sociales, de la honte inhérente à la pauvreté sont reconnues au même titre que le rôle que les politiques mal conçues et stigmatisantes jouent dans l'aggravation de cette honte. La protection sociale est essentielle dans la lutte contre la pauvreté et fait partie intégrante du développement durable. Mais, c'est la protection qui

⁵ ATD Quart Monde (2013a) *Mettre fin à la violence de l'extrême pauvreté : un passage obligé pour les sociétés durables*; Pierrelaye: Mouvement international ATD Quart Monde; http://www.atd-fourthworld.org/IMG/pdf/rio_updated_proposals.pdf

⁶ ATD Quart Monde (2013b) *Towards Sustainable Development that Leaves No One Behind: The challenge of the post-2015 agenda (Vers un développement durable qui ne laisse personne de côté : le défi du programme de l'après-2015)*, New York: Mouvement international ATD Quart Monde. (p.6)

⁷ Recommandation de l'OIT sur les socles nationaux de protection sociale (2012), adoptée par la Conférence lors de sa 151e session, le 14 juin 2012. Genève : OIT, Recommandation n°202.

⁸ ONU (2013) *Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 67/164. Droits de l'homme et extrême pauvreté*, New York, Assemblée générale de l'ONU [sur le rapport du Troisième Comité (A/67/457/Add.2 et Corr.1)], distribution générale: 13 mars.(p. 3)

⁹ ONU (2012) *Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme*, New York: Assemblée générale de l'ONU, soixante-septième session, Item 70 (b) du programme provisoire; A/67/278; <http://daccess-ods.un.org/TMP/467728.637158871.html>. p. 6

doit être efficace et rentable ; pour cette raison, elle doit être conçue pour promouvoir la dignité humaine.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et elles ne reflètent pas nécessairement celles du Comité de gestion du CIAS.

➤ **Le CIAS s'exprime sur la question des femmes âgées et sur le Programme de développement pour l'après-2015**

Déclaration du CIAS lors de la Commission sur le statut des femmes aux Nations Unies, Mars 2014.

Le Conseil international de l'action sociale (CIAS) encourage l'égalité des sexes pour les filles et les femmes de tous les âges. Les femmes âgées sont particulièrement défavorisées en ce qui concerne la pauvreté et les stratégies de développement dans le monde. Au vu du vieillissement continu de la population mondiale, cela doit changer.

Le vieillissement rapide de la population dans le monde a pour effet de nous faire entrer dans un « pic de vieillesse », en effet, d'ici à 2030, il y aura davantage de personnes de plus de 60 ans que d'enfants de moins de 10 ans. D'ici à 2050, il y aura 2 milliards de personnes âgées sur la planète, dont la majorité sera des femmes – les chiffres actuels montrent que, dans la tranche d'âge des plus de 60 ans, il y a 100 femmes pour 84 hommes¹⁰. En ce qui concerne la tranche d'âge des plus de 80 ans, il y a 100 femmes pour 61 hommes – et la plupart des femmes âgées vivront dans les pays en développement¹¹. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que les femmes âgées soient en mesure de se faire entendre et faciliter leur participation dans l'élaboration du cadre pour l'après-2015.

Nous appelons à l'élaboration d'un cadre de développement universel qui prenne en compte l'élimination de la pauvreté, la durabilité de l'environnement, l'éradication des inégalités, les droits de l'homme et la responsabilité mondiale. Les femmes âgées peuvent contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Avec l'âge, les handicaps, les inégalités en matière de revenus, d'éducation, d'emploi, de santé et de genre sont susceptibles d'augmenter et doivent être reconnus. La discrimination fondée sur le sexe et l'âge demeure courante dans toutes les régions du monde.

Ainsi, afin de garantir que le cadre de développement pour l'après-2015 ne laisse personne de côté, inclue les femmes âgées et les autres et réponde aux besoins des filles et des femmes de tous âges, nous insistons sur le fait **que les dynamiques de population – notamment le vieillissement de la population mondiale féminine – doivent être prises en compte dans tous les objectifs, buts et indicateurs pour que le programme de développement durable pour l'après-2015 soit véritablement efficace et légitime.**

Le CIAS encourage une protection sociale universelle qu'il considère comme un élément fondamental d'un développement centré sur les individus et un facteur propice à la protection des droits de l'homme, à la valorisation du potentiel humain et la réduction des disparités de revenus. De ce point de vue, nous estimons que la recommandation n°202 de la Conférence internationale du Travail, qui porte sur les socles nationaux de protection sociale, adoptée à l'unanimité à la mi-juin 2012 par les États membres de l'OIT et les organisations sociales partenaires, représente une étape importante vers l'établissement d'une protection sociale universelle.

¹⁰ *Ageing in the 21st century: a celebration and challenge (Vieillir au 21^e siècle: une victoire et un défi)*, chapitre 1 page 27: UNFPA et HelpAge International: Londres 2013

¹¹ *World Population Prospects: The 2010 Revision (Prévisions sur la population mondiale: version 2010)*, UNFPA. <http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>

Le document GB.316/INS/5/1 (et corr.) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) résume cette recommandation novatrice comme suit : La recommandation n°202 a pour objectif de servir de guide aux membres. Elle stipule que les membres doivent, conformément aux circonstances nationales, déterminer – dans les délais les plus brefs possible – et maintenir leurs socles de protection sociale garantissant une sécurité sociale de base, qui assure un accès effectif aux biens et services définis comme indispensables au niveau national. Les socles de protection sociale doivent comprendre au moins, au niveau national, les garanties de sécurité sociale décrites ci-après :

- *L'accès aux soins de santé essentiels pour tous, y compris les soins de santé maternelle;*
- *Une sécurité de revenu minimum pour les enfants, offrant un accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services essentiels;*
- *Une sécurité de revenu minimum pour les personnes en âge de travailler dont les revenus obtenus sur le marché du travail sont insuffisants, notamment pour des raisons de maladie, de chômage, de maternité ou d'incapacité; et*
- *Une sécurité de revenu minimum pour les personnes âgées.*

Selon la recommandation, les pays devraient suivre les avancées en matière de réalisation des socles de protection sociale et des autres objectifs des stratégies d'extension touchant la sécurité sociale nationale. À ce titre, des consultations devraient être régulièrement tenues à l'échelle nationale afin d'évaluer les progrès et débattre de politiques visant à d'autres extensions, horizontales et verticales, de la sécurité sociale.

Nous avons établi les recommandations suivantes à l'intention des États membres de l'Organisation des Nations Unies :

- Le programme de développement durable pour l'après-2015 doit être **axé sur les droits de l'homme** pour les filles et les femmes de tous âges. Tous les objectifs doivent prendre en compte les droits des filles et des femmes de tous âges et à tous les stades de leur vie. Les violences et les discriminations particulières auxquelles les femmes âgées sont confrontées doivent être reconnues et éliminées.
- La « révolution des données », que le Groupe de personnalités de haut niveau et le Secrétaire général ont appelé de leurs vœux, doit donner la priorité à l'amélioration de **la collecte et du report des données** afin de garantir que **toutes les données soient collectées, dégroupées, analysées et diffusées pour tous les âges et jusqu'à plus de 100 ans** et fassent l'objet d'une distinction par sexe et par handicap. Les objectifs adoptés par les États Membres doivent être mesurables et ces États doivent rendre des comptes à leurs citoyens et collecter des données spécifiques sur les tranches d'âge les plus âgées, particulièrement sur les femmes âgées. Les données doivent être dégroupées en fonction de l'âge afin de montrer les effets des politiques et des budgets – notamment ceux visant à garantir un revenu régulier, l'éducation, un travail décent, une protection contre les conflits et les crises humanitaires et un environnement encourageant et sûr – sur les filles et les femmes de tous âges au cours de la vie.
- Le cadre devrait inclure l'objectif de **protection sociale** universelle et **de travail décent pour les filles et les femmes de tous âges**. La protection sociale et le travail décent sont au cœur du contrat social entre l'État et ses citoyens. Les socles de protection sociale sont fondés sur les droits, détenus au niveau national et ont des objectifs clairs et mesurables. Ils jouent un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté et dans la bonne gouvernance et soutiennent la réalisation de divers objectifs, au-delà de la pauvreté et de l'inégalité.
- Dans ce cadre, tout objectif relatif à la santé devrait être établi afin de **maximiser une espérance de vie saine tout au long de la vie** et inclure notamment une couverture santé universelle garantissant la santé des filles et des femmes tout au

long de leur vie¹². Étant donné que les trois quarts du fardeau que représentent les maladies chroniques et non transmissibles touchent les femmes et les hommes de plus de 60 ans, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur le diagnostic, les soins et le traitement efficace des personnes âgées. Les femmes âgées, qui vivent plus longtemps que les hommes avec des maladies chroniques et non transmissibles, devraient être particulièrement ciblées.

- Le cadre devrait inclure **un objectif relatif à l'égalité des sexes comprenant des indicateurs et des cibles intégrant les personnes de tous les âges**. Des inégalités fondées sur le genre subies pendant toute une vie entraînent souvent des abus financiers, des violences physiques et des discriminations à l'égard des femmes âgées, ainsi qu'une mauvaise santé et une augmentation des handicaps.

Le Conseil international de l'action sociale émet les recommandations suivantes :

- Reconnaître l'âge comme une des questions multidisciplinaires devant être prises en compte dans tous les objectifs visant à aider les filles et les femmes de tous âges;
- Créer un cadre universel fondé sur les droits, qui inclut les femmes âgées;
- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes chez toutes les femmes âgées;
- Ne laisser aucune femme âgée de côté en s'attaquant aux inégalités et à l'exclusion, notamment en supprimant les barrières entravant la pleine participation des filles et des femmes à la société, indépendamment de l'âge, du handicap ou du sexe;
- Promouvoir la croissance inclusive, le travail décent, la protection sociale et garantir à tous – notamment aux filles et aux femmes de tous âges – l'accès aux services essentiels;
- Améliorer la santé en se penchant sur la question de la couverture de soins de santé universelle, de son accès et de son caractère abordable et alléger le fardeau des maladies non transmissibles chez les filles et les femmes de tous âges;
- Promouvoir une meilleure responsabilité au moyen d'une « révolution des données » comprenant des données dégroupées visant à mesurer et à surveiller les progrès par âge, sexe, et handicap afin d'identifier les disparités entre les groupes de populations, notamment ceux incluant des femmes âgées.

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait prendre en considération le vieillissement progressif et rapide de la population mondiale en encourageant le vieillissement sain et le bien-être économique des femmes âgées. Il devrait également fournir des environnements favorables dans lesquels les femmes âgées seraient intégrées dans les processus de développement et considérées non plus comme un fardeau, mais comme un atout.

Nous sommes impatients de voir une réponse universelle et dynamique au vieillissement dans le cadre pour l'après-2015. Les structures démographiques étant en pleine mutation, les lois, politiques et attitudes sociales doivent également changer. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont une occasion unique de garantir que le prochain programme mondial de développement adoptera une stratégie prenant en compte tous les âges de la vie afin d'assurer un développement durable et équitable pour les filles et les femmes – peu importe leur âge.

➤ **Les élections régionales du CIAS**

Le printemps 2014 est la saison électorale du CIAS – plusieurs postes clés au sein des régions se trouvent vacants en juillet et doivent être pourvus par le biais des élections. Les

¹² *Version préliminaire non révisée: rapport de progression sur les travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les Objectifs de développement durable lors des quatre premières sessions, paragraphes 87-89*
<http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1927interimreport.pdf>

candidats qui ont été nommés (la clôture des nominations était le 3 mai) comprennent d'éminents chercheurs et praticiens qui travaillent dans le champ de la politique sociale et dont les activités sont bien connues dans les régions. Chaque candidat(e) soumet une déclaration écrite détaillant ce qu'il ou elle cherche à accomplir et quelles ont été ses contributions au CIAS. Il est bien connu que chaque poste – qu'il s'agisse du Président régional, du Vice-président, du Trésorier ou d'un membre du Conseil— exige un minimum de temps et un certain dévouement. Le CIAS compte 9 régions : l'Afrique centrale et occidentale, l'Afrique orientale et du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud, le Sud-Est de l'Asie et le Pacifique, le Nord-Est de l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord et les Caraïbes et l'Amérique Latine. Conformément aux statuts mondiaux, chaque région doit avoir au moins un Président régional, un Vice-président régional et un trésorier régional.

Les élections se dérouleront par voie électronique, toute la procédure prenant fin le 12 juin 2014, 30 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale du 12 juillet 2014.

➤ **Ressources et liens utiles**

• **L'humanité divisée : faire face aux inégalités dans les pays en voie de développement, PNUD, 2013.**

Repassant en revue les concepts théoriques permettant de décrire le phénomène des inégalités et notamment leurs mesures, ainsi qu'une analyse des tendances mondiales, ce rapport présente la manière dont les décideurs politiques perçoivent les inégalités dans 15 pays et identifie diverses options en matière de mesures politiques visant à combattre ce défi majeur de développement auquel notre époque est confrontée. Le rapport fait l'observation fondamentale que, malgré les progrès importants faits par l'humanité au fil des décennies et ce, à plusieurs niveaux, celle-ci reste profondément divisée. Dans un tel contexte, le rapport est destiné à aider les acteurs du développement, les citoyens, et les décideurs politiques à apporter leur contribution dans les dialogues mondiaux et à initier des débats dans leur propre pays sur les facteurs et l'étendue des inégalités, leurs impacts et sur les manières dont on peut les freiner.

Pour obtenir le rapport complet, veuillez consulter ce fichier :

http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Inclusive%20development/Humanity%20Divided/HumanityDivided_Full-Report.pdf

• **L'économie politique de la nouvelle réforme des retraites au Chili et en Argentine : vers une protection inclusive plus grande, Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD), 2014.**

Ce rapport de recherche écrit par Katja Hujo et Mariana Rulli avance que la réforme mise en œuvre en 2008, c'est-à-dire la renationalisation des fonds de retraite privés en Argentine et l'introduction d'une retraite sociale au Chili, ont fait avancer les deux pays vers une inclusion sociale plus grande en matière de protection des personnes âgées.

Pour plus de détails, veuillez consulter :

[http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpPublications\)/13C947C84CC4FAFFC1257CAF004697A0?OpenDocument](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpPublications)/13C947C84CC4FAFFC1257CAF004697A0?OpenDocument)

Le contenu de cette Newsletter mondiale peut être librement reproduit ou cité, sous réserve que la source soit mentionnée. Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement la politique du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :

ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New York, 10471 (US Office) P.O Box 28957, Plot 4,
Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,
Entebbe, (Uganda Office)
Phone: +1 347-526- 4893, + 256414321150
E-mail: szelenev@icsw.org, icsw@icsw.org
Website www.icsw.org;
Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer 'ici' en nous
communiquant votre nom et adresse mail